

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 53198 A1** (51) Cl. internationale : **F23D 14/58; F24C 3/08; F23D 14/58; F24C 3/08**
- (43) Date de publication : **30.11.2022**

-
- (21) N° Dépôt : **53198**
- (22) Date de Dépôt : **21.05.2021**
- (71) Demandeur(s) : **JMIJI ZAHRA, HAY FALAH RUE 16 N°5 CASABLANCA (MA)**
- (72) Inventeur(s) : **JMIJI ZAHRA**
- (74) Mandataire : **R&D MAROC**

-
- (54) Titre : **Dispositif de protection contre la fuite de la petite bouteille de gaz (3kg et 6kg)**
- (57) Abrégé : La présente invention concerne une protection contre la fuite de la bouteille de gaz sous pression 3kg et 6kg. L'invention a pour but de protéger les utilisateurs de ces bouteilles de gaz contre l'endommagement du joint du caoutchouc et les fuites de gaz provoqués par les anciens brûleurs qui a que 4cm entre le joint du caoutchouc et le brûleur. C'est ça le vrai danger! Ce brûleur de cette catégorie, il faut l'éviter carrément.

Dispositif de protection contre la fuite de la petite bouteille de gaz de (3kg et 6kg)

Abrégé

La présente invention concerne une protection contre la fuite de la bouteille de gaz sous pression 3kg et 6kg. L'invention a pour but de protéger les utilisateurs de ces bouteilles de gaz contre l'endommagement du joint du caoutchouc et les fuites de gaz provoqués par les anciens brûleurs qui a que 4cm entre le joint du caoutchouc et le brûleur. C'est ça le vrai danger ! Ce brûleur de cette catégorie, il faut l'éviter carrément.

Description

Les petites bouteilles (de 3kg et 6kg) de gaz sous pression non sécurisées provoquent toujours des accidents mortels et des dégâts matériels important, pourtant, il y a plusieurs personnes qui les utilisent toujours pour des problèmes d'espace ou autre.

La solution proposer pour remédier à ce problème est concevoir une protection qui consiste à éloigner le joint du caoutchouc du brûleur et de la chaleur afin de ne pas l'endommager.

Cette invention est constitué d'une petite bouteille de gaz (de 3kg ou 6kg) (1) le joint de caoutchouc (2) tendeur qui passe le gaz directement (3) aux tuyaux en caoutchouc mesure 50cm(4) et quatre tuyaux de cuivre le premier tuyau mesure 15cm (5) relie le tuyau du caoutchouc avec le tuyau central de cuivre de 53cm son rôle de passer le gaz aux deux autres, tuyaux des brûleur (6) les tuyaux qui relie le tuyau central avec les tuyaux des brûleurs chacun mesure (15cm) de la hauteur (7) et en plus de ça, la tige du brûleurs (4cm) de chacun en tous il y a (19cm) de la hauteur (8). Chacun a un bouton (9). Et Le bouton principal de la bouteille (10). Alors en total, il y a trois boutons de sécurité.

Et, Pour sécuriser leurs utilisateurs. Ils peuvent maintenant les utilisent comme un fourneau normal de la grande bouteille de Gaz, exactement, sans risque, c'est possible de faire cuire deux cuissons à la fois, sans problème.

Les utilisateurs qui veulent faire un fourneau d'un seul brûleur peuvent le faire, peuvent aussi faire fourneau de trois brûleurs selon leur espace.

L'essentiel d'éloigner le brûleur et la chaleur du joint du caoutchouc. Cette idée est nouvelle et exclusive à ce genre de bouteille de gaz de 3kg et 6kg (10).

Revendications

1. Dispositif de protection de bouteille de gaz sous pression 3kg et 6kg caractérisé en ce qu'il comprend : d'une petite bouteille de gaz (1), le joint du caoutchouc (2) un tendeur qui passe le gaz directement au tuyau (3) à un tuyau du caoutchouc 50cm (4) le tuyau du caoutchouc passe le gaz au tuyau en cuivre de 15cm (5) ce tuyau aussi passe le gaz au tuyau central de 53cm (6) le rôle du tuyau central alimente les deux tuyaux du 15 cm du brûleurs (7) les brûleurs ont un tige de 4 cm (8).
2. Dispositif de protection de bouteille de gaz selon la revendication 1 caractérisé en ce que fourneau (de deux brûleurs) (9) fabriqué en fer ou en autre métal (10) a quartes pieds mesure 61cm de la hauteur (11) la longueur mesure 76cm (12) la largeur 26cm (13) est attaché avec le tuyau de cuivre central (14) afin de le soutenir (15) le résultat c'est que la présente a éloigné le joint du caoutchouc du feu et de la chaleur d'un 1,37cm.(16) ou plus petit que cette démentions selon l'espace.
3. Dispositif de protection de la bouteille de gaz selon la revendication 2 caractérisé en ce que le support est composé de deux brûleurs et de 4 tuyaux en cuivre un de (15cm) relie le tuyau du caoutchouc avec le tuyau central de (53cm).
4. Dispositif de protection de la bouteille de gaz selon la revendication 3 caractérisé en ce que le tuyau central fait son rôle aussi, alimente les deux autres tuyaux des brûleurs de (15cm+4cm de la tige des brûleurs ça fait 19cm de la hauteur). L'essentiel c'est que d'éloigner le joint du caoutchouc du feu.

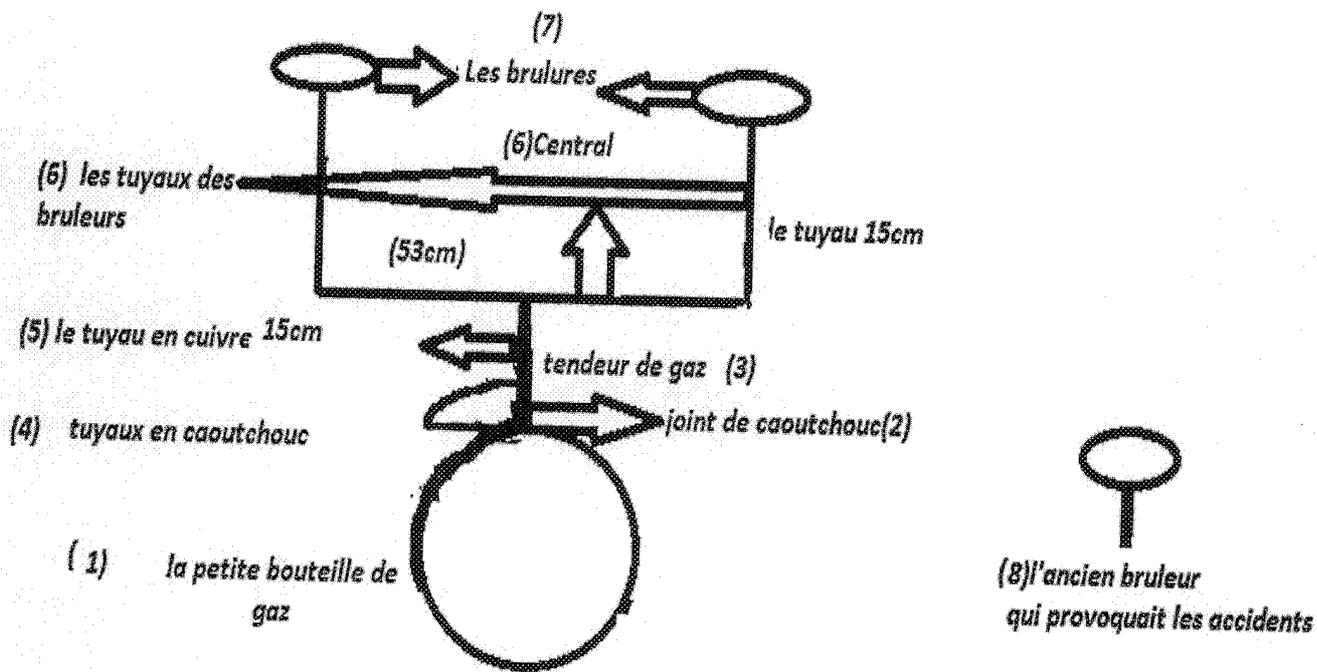


Figure 1

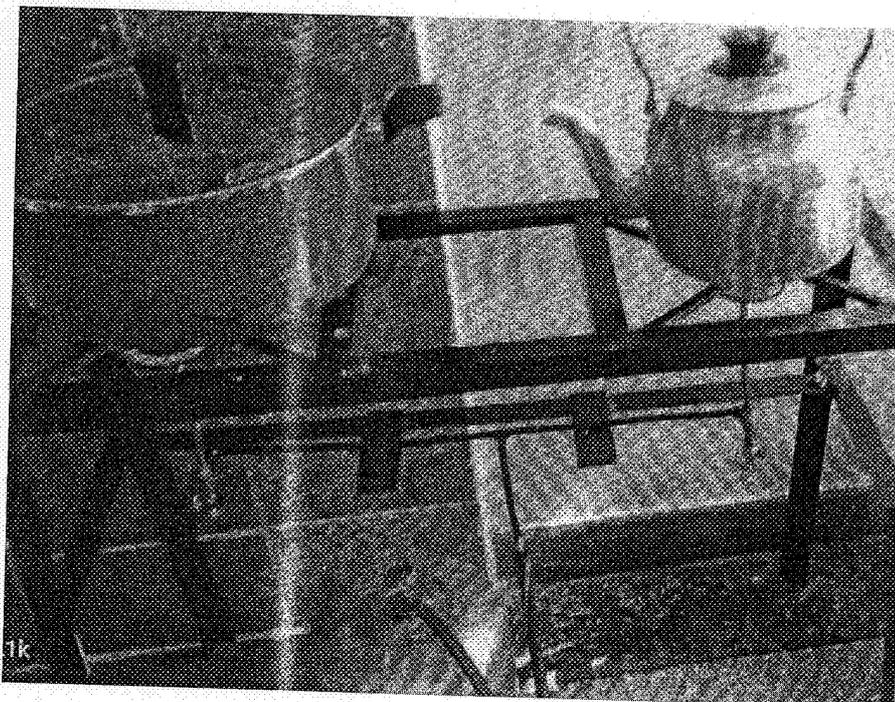


Figure 2

**RAPPORT DE RECHERCHE
AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE**
(Conformément aux articles 43 et 43.2 de la loi 17-97 relative à la
protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée
par la loi 23-13)

Renseignements relatifs à la demande	
N° de la demande : 53198	Date de dépôt : 21/05/2021
Déposant : JMIJI ZAHRA	
Intitulé de l'invention : Dispositif de protection contre la fuite de la petite bouteille de gaz (3kg et 6kg)	
Le présent document est le rapport de recherche avec opinion sur la brevetabilité établi par l'OMPIC conformément aux articles 43 et 43.2, et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.	
Les documents brevets cités dans le rapport de recherche sont téléchargeables à partir du site http://worldwide.espacenet.com , et les documents non brevets sont joints au présent document, s'il y en a lieu.	
Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :	
Partie 1 : Considérations générales	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport	
<input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité	
<input type="checkbox"/> Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés	
Partie 2 : Rapport de recherche	
Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 4 : Remarques de forme et de clarté	
<input type="checkbox"/> Cadre 5 : Défaut d'unité d'invention	
<input type="checkbox"/> Cadre 6 : Observations à propos de certaines revendications exclues de la brevetabilité	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 7 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle	
Examineur : Nihad BENZOHRRA	Date d'établissement du rapport : 10/11/2021
Téléphone : + 212 5 22 58 64 14/00	

Partie 1 : Considérations générales**Cadre 1 : base du présent rapport**

Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Description
1 Pages
- Revendications
4
- Planches de dessin
1 Pages

Partie 2 : Rapport de recherche

Classement de l'objet de la demande :

CIB : F24C3/08, F23D14/58

CPC : F24C3/08, F23D14/58

Plateformes et bases de données électroniques de recherche :

EPOQUENET, WPI, ScienceDirect, ORBIT

Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	N° des revendications visées
A	FR2765313A1 ; EUROP EQUIP MENAGER [FR] ; 31-12-1998	1-4
A	EP0939279A1 ; SIEBE APPLIANCE CONTROLS MONAC [MC] ; 01-09-1999	1-4
A	US2019056116A1 ; HAIER US APPLIANCE SOLUTIONS INC [US] ; 21-02-2019	1-4
A	EP1875132A1 ; SOMI PRESS SOC METALLI INIETTATI SPA [IT] ; 09-01-2008	1-4

***Catégories spéciales de documents cités :**

-« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
-« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
-« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
-« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs
-« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche (et non à la date de priorité), mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté

Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité**Cadre 4 : Remarques de forme et de clarté***- Remarques de clarté*

Il convient de rerédiger les revendications 1-4 de manière claire et concise conformément à l'article 35 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

Le terme « tendeur » utilisée dans la revendication 1 n'est pas claire et a été interprété comme « détendeur », Il convient donc de le remplacer pour satisfaire les exigences de clarté.

Cadre 7 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle

Nouveauté	Revendications 1-4	Oui
	Revendications aucune	Non
Activité inventive	Revendications 1-4	Oui
	Revendications aucune	Non
Application Industrielle	Revendications 1-4	Oui
	Revendications aucune	Non

Il est fait référence aux documents suivants. Les numéros d'ordre qui leur sont attribués ci-après seront utilisés dans toute la suite de la procédure :

D1 : FR2765313A1

1. Nouveauté

Aucun des documents de l'état de la technique trouvés ne divulgue un dispositif de protection contre la fuite de la bouteille de gaz sous pression de 3kg et 6kg, comprenant l'ensemble des caractéristiques techniques de la revendication indépendante 1. D'où l'objet de ladite revendication est nouveau au sens de l'article 26 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13. Par conséquent, les revendications dépendantes 2-4 sont aussi nouvelles.

2. Activité inventive

2.1- Le document D1 (les références entre parenthèses s'appliquent au document D1) est considéré comme l'état de la technique le plus proche de l'objet de la revendication 1. Dans la mesure où cette revendication est compréhensible, le document concerné en expose les caractéristiques suivantes : un dispositif de protection de bouteille de gaz, comprenant une bouteille de gaz (15), un joint en caoutchouc, un détendeur (16), un tuyau en caoutchouc qui fait

passer le gaz au tuyau (8), ledit tuyau est relié au tuyau (12) qui alimente le brûleur (18) en gaz.

L'objet de la revendication 1 diffère de D1 en ce qu'il dispose d'un tuyau central et deux tuyaux en cuivre reliés aux brûleurs.

L'effet technique apporté par cette différence réside dans le fait d'éloigner l'orifice de la bouteille à gaz de la tête du brûleur.

Le problème que la présente invention se propose de résoudre peut donc être considéré comme protéger les utilisateurs de la bouteille de gaz de 3kg et 6kg contre la fuite de gaz.

La solution proposée dans la revendication 1 de la présente demande implique une activité inventive au sens de l'article 28 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13. En effet, aucun des documents de l'état de la technique trouvés, seul ou combiné, ne décrit ni ne suggère un dispositif de protection contre la fuite de la bouteille de gaz sous pression de 3kg et 6kg tel que spécifié dans la présente demande, et l'homme du métier n'a aucune incitation directe à modifier le dispositif de D1 afin d'arriver au même résultat.

2.2- Les revendications dépendantes 2-4, telles qu'interprétées, satisfont également aux exigences de l'activité inventive au sens de l'article 28 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

3. Application industrielle

L'objet de la présente invention est susceptible d'application industrielle au sens de l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, parce qu'il présente une utilité déterminée, probante et crédible.